

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mercredi 15 janvier 2025

ENVIRONNEMENT

Métropole et Département engagés pour améliorer la qualité de l'air du territoire

La lutte contre la pollution atmosphérique est un enjeu majeur d'environnement et de santé publique. La Métropole Aix-Marseille-Provence et le Département des Bouches-du-Rhône s'engagent à promouvoir des modes de vie et de circulation durables, offrant des solutions alternatives pour réduire les émissions de polluants et préserver la qualité de vie. Mise en place d'une zone à faible émission (ZFE-m) dans le centre de Marseille, élaboration d'un agenda environnemental et d'un plan-climat, primes pour inciter à la rénovation thermique et à la consommation d'énergies plus propres... « Face au dérèglement climatique, nous devons donner l'exemple, éduquer et prendre des mesures drastiques, efficaces et rapides pour laisser une planète viable aux générations futures, avec la nécessité de tous nous mobiliser », alerte Martine Vassal, présidente de la Métropole et du Conseil départemental.

Verdissement de la flotte du réseau de transports en commun

Pionnière en matière de transition énergétique du réseau de transport en commun de Marseille, la Métropole a mis en exploitation, dès 2016, la toute première ligne de bus 100% électrique en France (ligne 82). Aujourd'hui, sur le réseau RTM, 52% des déplacements sont effectués grâce à l'électrique (métro, tram et bus confondus) et les investissements réalisés participent directement à la transition énergétique et au verdissement de la flotte (camions bennes, véhicules techniques, bus...). D'ici à 2030, avec 5 ans d'avance sur les obligations réglementaires, l'intégralité du parc de véhicules roulant de la RTM sera électrique. La Métropole a fait le choix du « mix énergétique » en privilégiant l'électrique pour les zones urbaines les plus denses, et le gaz naturel pour véhicules (GNV) pour les déplacements interurbains.

Une zone à faibles émissions (ZFE-m) dans le centre de Marseille

Depuis 2022, la Métropole Aix-Marseille-Provence instaure progressivement une Zone à Faibles Émissions Mobilités (ZFE-m) dans le centre de Marseille, limitant ainsi la circulation des véhicules les plus polluants. Surtout, depuis le 1^{er} novembre 2024, l'institution propose une prime pouvant aller jusqu'à 5 000 euros aux habitants et professionnels concernés pour l'achat d'un véhicule, d'un utilitaire ou d'un vélo, sous certaines conditions.

Un plan climat et un agenda environnemental à la hauteur des enjeux environnementaux

La Métropole se mobilise depuis 2016, avec l'appui de très nombreux experts et acteurs de la société civile, en bâtissant un Plan climat-air-énergie métropolitain ambitieux. Neutralité carbone, réduction des consommations d'énergie, réduction des émissions de polluants et des nuisances sonores... 100 actions phares ont été identifiées, illustrant ainsi l'ambition de l'institution en matière de préservation de l'environnement. L'Agenda environnemental est un plan sans précédent sur 5 ans lancé en 2018 conjointement par la Métropole et le Département. Il s'articule autour de 4 grands axes: améliorer de la qualité de l'air, préserver la biodiversité, investir dans les nouvelles énergies et protéger le littoral.

Les primes « air-bois » et « Provence Éco-Rénov »

La prime air-bois, mise en place avec l'ADEME qui participe à hauteur de 50%, permet de financer un appareil de chauffage au bois à haute performance environnementale (labellisé « Flamme verte 7 étoiles » ou inscrit au registre NFC de l'ADEME). Plafonnée à 1 000 euros et à 50% du coût total, elle concernera 7177 foyers en 2025, incluant 441 primes supplémentaires en février prochain. Les chauffages au bois vétustes, changés grâce à la prime « air-bois », représentent plus du tiers du parc bucco-rhodanien. Ces nouveaux équipements permettent une réduction de 92% des émissions de particules fines.

Provence Éco-Rénov est une aide départementale pour la rénovation thermique des logements des particuliers. Elle est destinée aux propriétaires occupant leur résidence principale qui souhaitent effectuer des travaux d'isolation du bâti. La commission permanente de février 2025 attribuera 143 nouvelles aides, soit un total de 14 490 familles depuis le début du dispositif en 2016. Dans ce cadre, plus de 550 foyers ont perçu une aide pour la suppression de leur chaudière au fioul. En mars dernier, Martine Vassal a annoncé une augmentation de 1000 € de cette prime Provence Éco-Rénov.

CONTACT PRESSE

Service Presse
T : 04 91 99 79 74

presse@ampmetropole.fr

CONTACT PRESSE

Service Presse / Département
T : 04 13 31 31 74

Service-presse@departement.fr

ampmetropole.fr

